

# **Les Maisons Urbaines de Santé de Strasbourg :** ***Territoires, projets, santé*** ***Pour une approche globale de la santé***

## **Les Maisons Urbaines de Santé de Strasbourg : des territoires spécifiques**

Strasbourg compte à l'heure actuelle trois maisons de santé pluriprofessionnelles en activité. Des initiatives des professionnels de santé qui ont rencontré le soutien de la municipalité et ont abouti à la création de la Maison Urbaine de santé (MUS) du Neuhof en avril 2010, la Maison Urbaine de Santé du quartier de l'III en février 2014, et la Maison Urbaine de Santé de HautePierre en décembre 2014.

Implantées en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), les MUS s'engagent, non seulement à diversifier et consolider une offre de soins de qualité, mais aussi à mener, au-delà du soin, un travail de médiation, de sensibilisation, d'écoute et de prévention de la santé, pour tenter de lever les freins des habitants de ces quartiers dits « populaires » à l'accès aux soins et aux droits, qu'ils soient d'ordres socio-économiques, culturels, linguistiques, et ainsi lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé.

## **Les Maisons Urbaines de Santé de Strasbourg : des projets adaptés aux habitants du territoire**

Les Maisons de santé de Strasbourg ont élaboré leur projet de santé respectif en fonction des spécificités de leur territoire, et participent ou développent à cet effet des dispositifs adaptés pour faciliter l'accès aux droits, aux soins, et plus globalement à la santé et au bien-être des habitants.

Comme toute équipe installée en maison de santé pluriprofessionnelle, l'objectif principal des professionnels de santé est de dispenser des soins de premiers recours de qualité à leurs patients. Néanmoins, les situations et les patients pris en charge en MUS sont liés à des précarités et donc représentent souvent des situations complexes. Le temps des actes est plus long, les interventions des professionnels de santé accusent une moindre efficacité, d'où un besoin plus important d'interventions pluriprofessionnelles et d'accompagnements. Aussi, les modes de fonctionnement en MUS optimisent ces prises en charge sanitaires.

**Une prise en charge coordonnée sur des situations spécifiques :** au-delà de l'offre de soins assurée par les professionnels de santé libéraux, les MUS strasbourgeoises accueillent également des professionnels de santé ou médico-sociaux sur des temps de permanence dédiés, mis à disposition par des associations ou encore par la Ville de Strasbourg.

Ainsi, des psychologues du Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ, association ALT), des psychologues et travailleurs sociaux en microstructure (Réseau RMS, association Ithaque), des infirmières de santé publique (association Asalée) ou encore des professionnels en détachement du CMS assurent une prise en charge coordonnée des patients avec le médecin généraliste. Ce recours, gratuit pour les patients, est possible en médecine de ville classique, mais trouve toute sa cohérence en MUS.

**Un recours régulier à l'interprétariat professionnel :** L'ensemble des professionnels de santé et du social s'appuie sur un dispositif d'interprétariat innovant pour assurer un accueil et une prise en charge adaptée des personnes allophones. Ce dispositif repose sur la compétence des interprètes de l'association Migrations Santé Alsace, dont le recours à ce dispositif est possible, d'une part, grâce au projet d'interprétariat en médecine de ville porté par l'URPS-ML et financé par la délégation territoriale d'Alsace de l'ARS Grand Est, et d'autre part, grâce à un projet expérimental porté par Migrations Santé Alsace et financé par le service d'action sociale de la CPAM du Bas-Rhin.

**Un accompagnement renforcé vers les services de la CPAM :** à la faveur d'une convention MUS-CPAM, les professionnels administratifs des MUS de Strasbourg bénéficient d'un partenariat privilégié avec la CPAM, qui se traduit par des temps de formation spécifiques aux dispositifs d'accès aux droits et aux soins et des contacts dédiés pour accompagner les habitants en situation urgente ou complexe dans la résolution de leurs difficultés liées aux droits.

**Une orientation des patients vers les dispositifs territoriaux de prise en charge :** les MUS sont signataires de la Charte Sport santé sur Ordonnance et participent au dispositif de Prise En Charge Coordinée de l'Obésité et du Surpoids chez l'enfant (PRECCOSS).

Les MUS s'inscrivent dans un territoire urbain dense et contribuent ainsi à une dynamique de coordination des acteurs de santé et du médico-social de leur territoire, pour proposer à leurs patients un parcours de soins attentionné.

## **Les Maisons Urbaines de Santé de Strasbourg : une approche globale de la santé**

### **Deux structures juridiques pour porter un discours commun de santé globale**

Une SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) porte l'activité de soins coordonnée des professionnels et perçoit les NMR (Nouveaux modes de rémunération). À celle-ci s'adosse une association de droit local, qui conçoit et développe des actions de médiation, d'accès aux soins et de santé publique sur le territoire, et peut à ce titre soutenir des projets éligibles aux dispositifs de subventionnement associatifs existants.

L'activité associative vient ainsi compléter la dimension sanitaire de la MUS et inscrire toute action dans une acception globale de la santé au sens de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : « un état complet de bien-être physique, psychique et social ».

**Des actions de santé publique construites au plus près des besoins des habitants :** les difficultés d'accès aux soins et aux droits en QPV requièrent une approche globale de la santé et la construction d'actions innovantes fondées sur la participation des habitants, dans une perspective de santé communautaire.

Les actions de santé publique s'inscrivent dans un cadre de prévention, d'éducation et de promotion de la santé et s'articulent autour de thématiques partagées au sein des structures :

- l'accompagnement dans l'accès aux droits et soins, assuré notamment par les adultes-relais sur des postes de médiation santé
- la vaccination et les dépistages : mise en place de permanences infirmières pour la vaccination antigrippale, participation aux dispositifs nationaux de sensibilisation et de dépistages autour de la vaccination, mais aussi du VIH et des IST ou encore des troubles auditifs...
- l'éducation et la promotion de la santé, par des actions régulières autour de la nutrition, du développement de l'enfant et notamment du langage oral, du soutien à la parentalité, de la santé des femmes et des populations migrantes, du bien-être et de la santé mentale.

**Un travail partenarial autour d'une dynamique de territoire :** le développement des projets de santé publique s'inscrit dans une dynamique de travail transversale sur le territoire, qui s'appuie sur la construction ou le renforcement du partenariat avec les acteurs médico-sociaux, culturels et éducatifs du quartier pour contribuer au vivre ensemble. Les associations portent un discours faisant valoir la santé comme facteur de lien social.

Les Maisons urbaines de santé de Strasbourg s'impliquent ainsi dans les ateliers territoriaux de partenaires (ATP) santé de leur territoire et construisent leurs actions en cohérence et en coordination avec les structures partenaires compétentes sur leur quartier (CSC, CMS, PMI, établissements scolaires et associations de terrain...) ou sur la thématique de la santé (Migration Santé Alsace, Mutualité Française Alsace...). Relais d'information, expertise de terrain, proximité avec les habitants, mutualisation d'expériences et de compétences, soutiens opérationnels... le partenariat en QPV est essentiel à la cohérence des actions et complémentaire de la coordination des soins.

## **Les Maisons Urbaines de Santé de Strasbourg : une dynamique reconnue et soutenue**

L'apport des Maisons urbaines de santé à Strasbourg en matière d'accès aux soins, aux droits, mais aussi de santé publique et de dynamique partenariale sur les territoires en QPV, fait ses preuves comme une réponse aux problématiques de santé des habitants des quartiers populaires.

Prise en charge coordonnée, participation des habitants, santé publique... Les maisons urbaines de santé se construisent, parfois non sans difficultés, autour de partenariats entre structures libérales et structures associatives, toujours en lien avec les acteurs publics. Autant de pratiques innovantes qui se confrontent encore à de nombreux freins, mais acquièrent peu à peu légitimité et reconnaissance au sein de l'offre de soins et le développement des territoires.

En témoigne notamment la formalisation des partenariats entre les Maisons urbaines de santé de Strasbourg et les acteurs publics. Ainsi, les projets de MUS sont inscrits dans le contrat local de santé (CLS) de la ville de Strasbourg, pour lesquels un référent au sein du service de promotion de la personne accompagne et fait le lien avec les équipes sur le territoire. Devant les difficultés rencontrées par les MU, notamment immobilières, et à l'initiative de la ville de Strasbourg, une convention-cadre a été signée en mars 2017.

Cette convention-cadre vise notamment à accompagner les équipes en projet dans la création de Maisons urbaines de santé, et à renforcer et formaliser le soutien des acteurs publics aux structures strasbourgeoises existantes.

Les MUS s'inscrivent pleinement dans une dynamique partenariale et s'engagent dans la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Une sensibilisation qu'elles assurent auprès de l'ensemble de la municipalité en accueillant ponctuellement les journalistes pour expliquer ce qu'est la médecine de proximité en ZUS (Strasbourg Magazine, avril 2017) ou encore par l'accueil des journées des équipes de soins primaires en ZUS en janvier 2015.

Cette attention se concrétise également au sein des équipes par des fonctions dédiées à l'accueil et l'accompagnement des patients, ainsi qu'à la coordination interne et externe. La fonction de coordination, ajustée à chaque équipe, répond entre autres au choix stratégique des MUS d'explicitier et de mettre en valeur l'activité réalisée au service de la santé des patients.

**Actualisé le 20 septembre 2017**

**Article à paraître sur le site de la FEMALSACE**  
<https://femalsace.com/>